



Avant-propos (avril 2025) :

Dans cette note publiée en juillet 2020, j'affirmais avoir décelé une coquille dans l'apparat critique de *La Guerre d'Afrique* d'Alphonse Bouvet. Cependant, en effectuant des vérifications dans les manuscrits, j'ai récemment constaté que cet éditeur était finalement le seul à avoir proposé une lecture correcte (mais manifestement incomplète) de la leçon transmise par U en *BAfr* 60, 1. **J'indique en rouge** les inexactitudes de mon texte d'origine et je rectifie le tir dans des encadrés tenant compte de mes recherches récentes.

Pour une mise au point sur le problème des légions dans les éditions modernes du corpus césarien, je vous invite à consulter mon premier article :

B. Gérardin, « Le nombre, l'identité et l'origine des légions du *Bellum Africum* », dans *Nuova Antologia Militare*, 6, fasc. 22, 2025, p. 253-286.

Quelques problèmes relevés dans les éditions CUF du *Corpus Caesarianum*

Je signale dans ce billet deux erreurs rencontrées dans les éditions du *Bellum Alexandrinum* et du *Bellum Africum*, publiées en 1954 et en 1949 dans la Collection des Universités de France. Elles ont été repérées dans leur tirage le plus récent (2002). J'en profite pour esquisser des pistes de réflexion au sujet de problèmes de fond posés par ces deux éditions de textes du corpus césarien.

1) Une étourderie dans la traduction du *Bellum Alexandrinum* :

La première erreur se trouve dans la traduction de *BAlex* 53, 5 par Jean Andrieu :

« (...) César avait accordé à Longinus la trentième et la vingt-deuxième légion levées peu de mois avant en Italie » (Pseudo-César, *Guerre d'Alexandrie*, page 52).

Tandis que la traduction cite la XXII^e légion, l'ensemble des manuscrits, le texte latin établi par Jean Andrieu (similaire à celui de l'ensemble des éditeurs scientifiques du *Bellum Alexandrinum* sur ce point) et le contexte historique indiquent clairement qu'il est question de la XXI^e légion :

prouincia consenserat in odio Cassii : nam legionem
XXX et XXI paucis mensibus in Italia scriptas
Caesar attribuerat Longino ; quinta legio nuper
ibi erat confecta.

Pseudo-César, *Guerre d'Alexandrie*, éd. J. Andrieu, Paris, Les Belles Lettres, 1954 (2002), p. 52.

Il est dommage que les tirages ultérieurs de la *Guerre d'Alexandrie* n'aient pas été mis à profit pour rectifier cette maladresse du traducteur, certainement remarquée par beaucoup.

2) Une coquille dans l'apparat critique du *Bellum Africum* :

La seconde erreur figure dans l'apparat critique établi par Alphonse Bouvet pour *BAfr* 60, 1 :

LX. I ordiar et ad dextrum perueniam S², UR : ordiar ad dextrum et perueniam M ordiar et perueniam S¹ ordinaret perueniam TV ordinaret N || X et VIII Nipperdey : IX et VIII MUR VIII VIII SN, TV || XXV Nipperdey : XXX *codd.* || XXVIII SN, UR, TV : XXIX M || XXVIII R : XXVIII SN, M, TV **XXVII U** || 2 ipso ... dextro cornu ego : ipsum ... dextrum cornu SN, MUR, V Klotz fere ipsum ... dextrum cornum T.

Pseudo-César, *Guerre d'Afrique*, éd. A. Bouvet, J.-C. Richard, Paris, Les Belles Lettres, 1997² (2002), p. 56.

En effectuant un travail de vérification, j'ai constaté que la leçon « XXVII » indiquée par Bouvet pour le manuscrit U était erronée. En réalité c'est la XXIX^e légion qui était initialement indiquée sur ce manuscrit et une seconde main a cru bon — à tort¹ — de rectifier « XXVIII » en « XXVIII ».

L'erreur de Bouvet peut être corrigée en se reportant à l'édition établie en 1901 par René du Pontet (numérisation ci-dessous) ou à celle d'Alfred Klotz, publiée en 1927 dans la *Bibliotheca Teubneriana*. Pour qu'il corresponde aux leçons transmises par les manuscrits, il aurait fallu que l'apparat critique de l'édition CUF indique : « XXVIII U¹R : XXVIII SN, M, U², TV ».

1 post eas Nipperdey : postea X 2 directos U' : directos *cett.*
3 in . . . existimabatur *del.* Nipperdey 6 armaturas (armatura U')
leves X 22 x. VIII. Nipperdey : VIII VIII DT' : VIII et VIII L'
xxviii] xxix L : xxviii DU'T 23 **xxviii DLU²T' : xxviii U¹F**
Fere T : *om. cett.* In suo autem dextro cornu ex secunda acie
veteranarum legionum partem Nipperdey 24 secundum aciem D
fere in earum X : veteranarum Oudendorp partem λ 26
sinistrum suum *edd.* : sinistri sui X cornus DT' 28 esset λ : *om.* X

C. Iuli Caesaris Commentariorum, pars posterior, Libri III de bello civili cum libris incertorum auctorum de bello Alexandrino Africo Hispaniensi, éd. R. du Pontet, Oxford, Clarendon Press, 1901 (1962).

Rectificatif (avril 2025) :

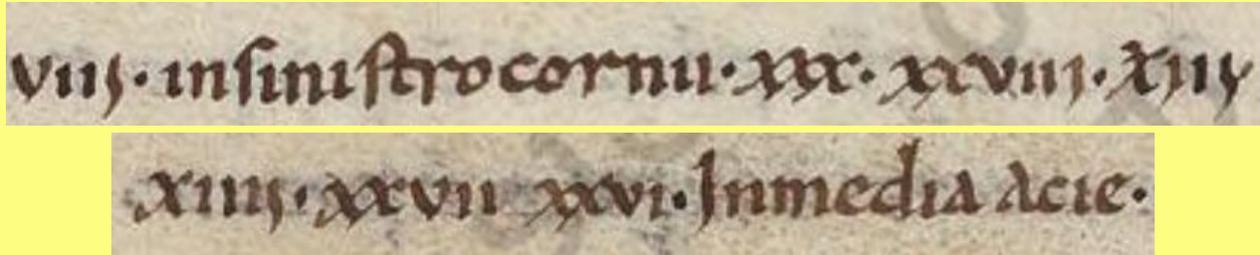
La consultation d'une numérisation de U, disponible sur le site internet de la Bibliothèque apostolique vaticane, donne finalement raison à Alphonse Bouvet : c'est bien un XXVII qui figure, sur ce manuscrit, entre les XIV^e et XXVI^e légions (au début de la troisième ligne sur l'illustration ci-dessous).

Détail du manuscrit U (Vatican, BAV Vat. Lat. 3324, f. 102^r). Numérisation : Biblioteca Apostolica Vaticana.
Consultable à cette adresse : https://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.3324

La leçon fautive donnée par Pontet et Klotz remonte à l'édition du corpus césarien publiée en 1867 par Johann Friedrich Dübner. Cet éditeur, le premier à avoir utilisé U, n'a pas été en mesure de faire venir ce manuscrit à Paris : il a travaillé à partir d'une collation effectuée au Vatican par l'un de ses collaborateurs,

1 Cette correction pose problème car elle fait apparaître deux fois la XXVIII^e légion dans l'ordre de bataille césarien, ce qui est impossible. Le même souci est également présent dans les manuscrits S, N, T et V. Les seules leçons plausibles sont celles du manuscrit M, qui mentionne d'abord la XXIX^e puis la XXVIII^e, et celles des manuscrits U (avant sa correction par une seconde main) et R, qui citent la XXVIII^e puis la XXIX^e.

Reinhard Kekulé von Stradonitz. Dans son appareil critique, Dübner indique à tort que le nombre XXVIII a été corrigé en XXVII par une deuxième main. Cette erreur est reproduite par tous les éditeurs suivants, de Wölfflin (1889 et 1896) à Klotz (1927) en passant par Schneider (1905), aucun d'eux n'ayant eu accès au manuscrit. En 1949, Bouvet est en capacité de la corriger car il dispose d'épreuves photographiques de U, ce qui lui permet d'en effectuer une nouvelle collation (*Guerre d'Afrique*, p. LII), mais il ne semble pas remarquer que la leçon XXVII résulte vraisemblablement d'une correction.



Détails du manuscrit U (Vatican, BAV Vat. Lat. 3324, f. 102r°). Numérisation : Biblioteca Apostolica Vaticana.

La numérisation permet de constater que le dernier I du nombre XXVII est anormalement régulier par rapport au I final des autres numéros légionnaires, dont la hampe est systématiquement prolongée vers le bas (VIII, XXVIII, XIII, XIIIII) ou légèrement à droite (XXVI). L'absence de ponctuation entre le XXVII et le XXVI est elle aussi suspecte, car le copiste a séparé tous les autres nombres par des points. En dépit de sa qualité, l'image ne permet pas de constater visuellement le grattage, d'autant plus que l'espace entre les deux nombres est encombré par un filigrane de la Bibliothèque apostolique vaticane. Cependant, il y a de fortes chances pour que des traces de correction soient visibles sur le *codex*. Cela expliquerait le fait que Kekulé, l'unique philologue à l'avoir examiné de près, ait signalé l'intervention d'une seconde main sur le numéro légionnaire qui nous intéresse.

Compte tenu du peu de place disponible, il est peu probable que le manuscrit ait initialement comporté un XXVIII à cet endroit. Il devait plus vraisemblablement s'agir d'un XXVIII, comme sur les *codices* S, M, T et V. Le manuscrit U aurait ainsi comporté la même erreur que STV, sur lesquels la XXVIII^e légion figure en deux endroits du centre dans l'ordre de bataille césarien d'Uzitta. Cette hypothèse permettrait de comprendre qu'un copiste ait tenté de corriger le texte, en grattant le I final de l'un des XXVIII pour en faire un XXVII. La seule façon qu'il y aurait de vérifier cette hypothèse serait d'effectuer une vérification dans le manuscrit du Vatican. Dans tous les cas, la XXVII^e légion ne peut en aucun cas avoir participé à la campagne africaine de César (« Le nombre, l'identité et l'origine des légions du *Bellum Africum* », p. 262, n. 45). Pour cette légion, je propose d'adopter la leçon transmise par le manuscrit M et de faire figurer les informations suivantes dans l'apparat critique : « XXVIII SN, M, U¹, TV : XXVII U² : XXVIII R ».

3) Quelques problèmes de fond :

Au-delà de ces petites erreurs formelles, l'édition de ces deux textes soulève des problèmes de fond, qui mériteraient de faire l'objet de développements ultérieurs.

Il y a par exemple, chez Jean Andrieu, le parti-pris de considérer la *legio uernacula* comme une légion composée de pérégrins espagnols. Cela s'explique par le fait que l'on a longtemps cru à l'existence, au cours de la période tardo-républicaine, d'une catégorie de légions irrégulières dont les soldats n'étaient pas des citoyens romains. Ces unités étaient qualifiées de « légions vernaculaires » (*legiones uernaculae*) par les tenants de cette thèse, par opposition aux légions régulières, qu'ils présentaient alors comme des *iustae legiones* (expression que je soupçonne d'avoir été forgée pour l'occasion).

Cette thèse a rencontré beaucoup de succès à partir du XIX^{ème} siècle, mais elle a fini par être abandonnée au début des années 1970².

Compte tenu du contexte dans lequel il a établi son édition critique du *Bellum Alexandrinum*, il n'est pas étonnant qu'Andrieu ait choisi de traduire « *uernacula* » par « indigène ». L'adjectif n'est pas complètement faux, mais il comporte une connotation particulière, liée à la conviction du traducteur de ne pas avoir affaire à une légion véritablement romaine. Dans la mesure où il est désormais largement admis que la *legio uernacula* était composée de citoyens romains installés dans la péninsule ibérique³, la notice, la traduction et les notes de bas de page de l'édition CUF du *Bellum Alexandrinum* mériteraient d'être révisées en ce sens⁴.

L'un des problèmes soulevés par l'édition du *Bellum Africum* (il y en a sans doute d'autres) porte sur la question des légions mentionnées par l'auteur anonyme. Le texte latin établi en 1949 par Alphonse Bouvet souffre en effet des mêmes travers que toutes les éditions de ce texte depuis celle publiée en 1847 par Carl Nipperdey, à savoir des modifications totalement injustifiées du texte latin. En l'absence d'argument valable, il me semble en effet inadmissible de modifier le texte **quand sept manuscrits — dont Carl Nipperdey ne connaissait que quatre — sur les sept qui nous sont parvenus donnent la même leçon.**

Rectificatif (avril 2025) :

En 1949, Bouvet utilisait sept manuscrits (SNMURTV) pour établir le texte en *BAfr* 60, 1. Des travaux philologiques menés par Virginia Brown puis Cynthia Damon ont permis d'identifier SMURTV comme les cinq *codices* les plus fiables. Comme ces deux spécialistes le signalent dans leurs ouvrages, Nipperdey a utilisé des leçons de T, de V et d'une copie de U pour son édition du corpus césarien. En revanche, il n'en disposait que de transcriptions parfois très incomplètes. Pour établir le texte du *Bellum Africum*, les quatre *codices* employés par ce philologue correspondent en réalité à un seul témoin : T, désigné par la lettre a dans son édition. Nipperdey ignorait que ses autres manuscrits, le Leidensis primus (b), le Scaligeranus (c) et le Cuiacianus (d), étaient des copies de T, inutiles à l'établissement du texte. Je me suis donc trompé en affirmant qu'il connaissait quatre des sept *codices* les plus fiables : il n'en disposait en réalité que d'un seul (sur ce sujet, voir « Le nombre, l'identité et l'origine des légions du *Bellum Africum* », p. 253-258).

Le cas le plus flagrant est celui de la XXX^e légion, qui est devenue arbitrairement la XXV^e dans toutes les éditions du *Bellum Africum* et la plupart des travaux d'historiens, sans qu'aucun argument recevable n'ait jamais été produit à l'appui de cette émendation⁵.

2 Pour une mise au point sur les « légions vernaculaires », voir B. Gérardin, *La légion des Alouettes*, Besançon, 2009, p. 43-47, 79-87 et 107-108. Consultable en ligne par ici : <http://www.legions-romaines.fr/blog/alaudae/>

3 Les travaux déterminants sont ceux d'E. Gabba (« Aspetti della lotta di Sesto Pompeo in Spagna », dans *Esercito e società nella tarda repubblica romana*, Florence, 1973, p. 475-480), J.M. Roldán Hervás (« *Legio vernacula, ¿Iusta legio?* », dans *Ejercito y sociedad en la España Romana*, Grenade, 1989, p. 203-223) et F. Cadiou (*Hibera in terra miles. Les armées romaines et la conquête de l'Hispanie sous la République (218-45 av. J.-C.)*, Madrid, 2008, p. 612-627). Cf. B. Gérardin, *op. cit.*, p. 43-47. *Contra* : A.T. Fear, « The Vernacular Legion of Hispania Ulterior », dans *Latomus*, 50-4, 1991, p. 809-821 ; idem, *Rome and Baetica: Urbanization in Southern Spain, c.50 BC-AD 150*, Oxford, 1996, p. 51-54.

4 Une nouvelle édition du *Bellum Alexandrinum* permettrait en outre de prendre en compte l'important renouveau historiographique sur cette question. Je pense notamment à l'ouvrage de J.F. Gaertner et B.C. Hausburg : *Caesar and the Bellum Alexandrinum: An Analysis of Style, Narrative Technique, and the Reception of Greek Historiography*, Göttingen, 2013.

5 L'émendation de « XXX » en « XXV » malgré l'unanimité des manuscrits a notamment été critiquée par A. von Domaszewski, P. Groebe, S. Gsell, H.M.D. Parker et L. Keppie. Pour une synthèse sur le sujet, voir B. Gérardin, *op. cit.*, p. 91-95 (avec toutes les références p. 92, n. 283).

cata : ut ab sinistro eius cornu ordiar et ad dextrum perueniam, habuit legionem X et VIII in sinistro cornu, **XXV**, XXVIII, XIII, XIV, XXVIII, XXVI in media acie. ²Ipsa autem dextro

LIX. 2 media S, MUR, TV : om. N || in ... existimabatur del. Nipperdey || 3 armaturas SN, M, TV : armatura UR || substituerat MUR : substituere SN, T posuit V || 4 alt. cornu SN, M, TV : cornum UR || oppido N, MUR, TV : opposito S.

LX. 1 ordiar et ad dextrum perueniam S², UR : ordiar ad dextrum et perueniam M ordiar et perueniam S¹ ordinaret perueniam TV ordinaret N || X et VIII Nipperdey : IX et VIII MUR VIII VIII SN, TV || **XXV Nipperdey : XXX codd.** || XXVIII SN, UR, TV : XXIX M || XXVIII R : XXVIII SN, M, TV XXVII U || 2 ipso ... dextro cornu ego : ipsum ... dextrum cornu SN, MUR, V Klotz fere ipsum ... dextrum cornum T.

Pseudo-César, *Guerre d'Afrique*, éd. A. Bouvet, J.-C. Richard, Paris, Les Belles Lettres, 1997² (2002), p. 56.

Complément d'information (avril 2025) :

Intrigué depuis longtemps par ce sujet, que j'avais déjà abordé dans mon mémoire en 2009 (*La légion des Alouettes*, p. 91-95), je me suis décidé à rouvrir le dossier lors de l'été 2020. Ce travail de recherche, qui m'a permis de découvrir énormément de choses dans le domaine de la philologie, a débouché sur la rédaction de mon tout premier article, dont les références sont indiquées ci-dessus, dans l'avant-propos.

Éditions de textes consultées :

Pseudo-César, Guerre d'Alexandrie, texte établi et traduit par J. Andrieu, Paris, Les Belles Lettres, 1954. Troisième tirage : 2002.

Pseudo-César, Guerre d'Afrique, texte établi et traduit par A. Bouvet, révision par J.-C. Richard, Paris, Les Belles Lettres, 1997² (1949). Deuxième tirage : 2002.

C. Iulii Caesaris commentarii cum supplementis A. Hirtii et aliorum. Caesaris Hirtiique fragmenta, texte établi par C. Nipperdey, Leipzig, 1847.

C. Ivli Caesaris Commentariorvm, pars posterior, Libri III de bello civili cvm libris incertorvm avctorvm de bello Alexandrino Africo Hispaniensi, texte établi par R. du Pontet, Oxford, Clarendon Press, 1901. Neuvième tirage : 1961.

C. Ivli Caesaris commentarii, III, Commentarii belli Alexandrini, belli Africi, belli Hispaniensis accedvnt C. Ivli Caesaris et A. Hirti Fragmenta, texte établi par A. Klotz, Stuttgart-Leipzig, Teubner, 1993² (1927).

Complément bibliographique (avril 2025) :

C. Iulii Cæsaris commentarii de bellis Gallico et civili, aliorum de bellis Alexandrino, Africano et Hispaniensi, deux tomes, texte établi par J.F. Dübner, Paris, 1867.